[nom du locataire] [Adresse du locataire] [Code Postal Ville]

> [Nom du bailleur] [Adresse du bailleur] [Code Postal Ville]

> > A [lieu], le [date],

Par lettre recommandée avec accusé de réception

Objet : Rappel de la liberté de choix du mode de paiement des loyers par le locataire

Madame, Monsieur,

Par votre lettre du [date], vous me mettez en demeure de procéder au règlement des loyers par voie de prélèvement automatique sur mon compte courant, sous la menace, si je ne m'exécute pas, de résilier le contrat de bail qui nous lie, conformément à ses termes.

Je vous rappelle qu'aux termes de l'article 4(c) de la loi du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 (ci-après la « Loi de 1989 »), est réputée non écrite toute clause qui (a) « impose comme mode de paiement du loyer l'ordre de prélèvement automatique sur le compte courant du locataire », et (b) « prévoit la résiliation de plein droit du contrat pour un motif autre que (i) le non-paiement (x) du loyer, (y) des charges, (z) du dépôt de garantie, (ii) la non-souscription d'une assurance des risques locatifs ou (iii) le non-respect de l'obligation d'user paisiblement des locaux loués, résultant de troubles de voisinage constatés par une décision de justice passée en force de chose jugée. »

Par les présentes et au vu de ce qui précède, je réitère mon refus de procéder au paiement des loyers par voie de prélèvement automatique et vous mets en demeure d'abandonner toute demande en ce sens.

Dans le cas où, en violation des dispositions d'ordre public précitées, vous poursuivriez vos démarches et procéderiez à la résiliation du contrat de bail, je me réserve le droit d'introduire toute action aux fins de faire cesser de tels agissements et faire valoir mes droits.

Veuillez agréer Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations respectueuses.

[signature]